

Dimensionnement d'un ouvrage de rétention

Méthode "rationnelle"

version 2019_06_07

☒ J'ai vérifié que la présente fiche de calcul correspond bien à la dernière version disponible sur le site Internet du Service public de Wallonie.

☒ Je déclare avoir lu et compris le guide technique qui accompagne la présente feuille de calcul.



Guide technique

Ville ou Commune : **AYWAILLE**

Surfaces en fonction de l'occupation du sol

	coeff. ruiss. [-]	surface [m²]	surface pondér. [m²]	(notes facultatives)
forêts, bois,...	0,05			
prairies, jardins, zones enherbées, pelouses, parcs,...	0,15	0		
champs cultivés, landes, broussailles, toitures vertes >10cm, cimetières, dalles empierrement,...	0,25	0		
dalles gazon	0,4			
terres battues, chemins de terre,...	0,5			
pavés à joints écartés, pavés drainants,...	0,7			
allées pavées, trottoirs pavés, parkings, terrains imperméabilisés,...	0,9			
toitures, routes, plans d'eau,...	1	53	53	REMISE-DE-JARDIN+BUANDERIE
autre (à justifier)				
autre (à justifier)				
autre (à justifier)				
autre (à justifier)				

coeff. ruiss. moyen et surface totale **1,000** **53**

☒ Je confirme que le tableau ci-dessus reprend bien, en plus des surfaces affectées par le projet dont le coefficient de ruissellement après travaux est supérieur à celui d'une prairie, tous les terrains dont les eaux sont interceptées et passent par l'ouvrage de rétention à dimensionner.

Débit de fuite admissible	5 l/s/ha
Période de récurrence	25 ans

RESULTATS :

Intensité de la pluie de référence	44,2 l/s/ha
Durée de la pluie de référence	3 heures
Débit entrant dans le bassin	0,23 l/s
Débit de vidange total autorisé	0,0265 l/s

En pratique, une limitation à 0,1 l/s (ou inférieure) est acceptable.

Volume d'eau à maîtriser **2,2 m³**

Fait à SOUMAGNE, le 15/09/2026

Titre et nom : HALLEUX NICOLAS, ARCHITECTE

Signature :

Feuille de calcul réalisée par le Groupe de travail "bassins d'orage" du GTI

gtinondations@spw.wallonie.be

Données statistiques de pluie fournies par l'Institut Royal Météorologique de Belgique (IRM)

Dimensionnement d'un ouvrage de rétention

Méthode "rationnelle"

version 2019_06_07

☒ J'ai vérifié que la présente fiche de calcul correspond bien à la **dernière version disponible** sur le site Internet du Service public de Wallonie.

☒ Je déclare avoir **lu et compris** le guide technique qui accompagne la présente feuille de calcul.



Guide technique

Ville ou Commune : **AYWAILLE**

Surfaces en fonction de l'occupation du sol

	coeff. ruiss. [-]	surface [m²]	surface pondér. [m²]	(notes facultatives)
forêts, bois,...	0,05			
prairies, jardins, zones enherbées, pelouses, parcs,...	0,15	0		
champs cultivés, landes, broussailles, toitures vertes >10cm, cimetières, dalles empierrées,...	0,25	0		
dalles gazon	0,4			
terres battues, chemins de terre,...	0,5			
pavés à joints écartés, pavés drainants,...	0,7			
allées pavées, trottoirs pavés, parkings, terrains imperméabilisés,...	0,9			
toitures, routes, plans d'eau,...	1	39	39	EXTENSION-PIZZERIA
autre (à justifier)				
autre (à justifier)				
autre (à justifier)				
autre (à justifier)				

coeff. ruiss. moyen et surface totale | **1,000** | **39**

☒ Je confirme que le tableau ci-dessus reprend bien, en plus des surfaces affectées par le projet dont le coefficient de ruissellement après travaux est supérieur à celui d'une prairie, tous les terrains dont les eaux sont interceptées et passent par l'ouvrage de rétention à dimensionner.

Débit de fuite admissible	5 l/s/ha
Période de récurrence	25 ans

RESULTATS :

Intensité de la pluie de référence	44,2 l/s/ha
Durée de la pluie de référence	3 heures
Débit entrant dans le bassin	0,17 l/s
Débit de vidange total autorisé	0,0195 l/s

En pratique, une limitation à 0,1 l/s (ou inférieure) est acceptable.

Volume d'eau à maîtriser | **1,6 m³**

Fait à SOUMAGNE, le 15/09/2026

Titre et nom : HALLEUX NICOLAS, ARCHITECTE

Signature :

Feuille de calcul réalisée par le Groupe de travail "bassins d'orage" du GTI

gtinondations@spw.wallonie.be

Données statistiques de pluie fournies par l'Institut Royal Météorologique de Belgique (IRM)

JULY S.R.L.

Débouchage et vidange de fosses septiques

Fond de la Ville 29
4920 Aywaille

Travaux d'égouttage

Tél: 04 384 66 17
Fax: 04 246 98 32
Gsm: 0495 57 45 09

PROJET HOME
RUE WACOSTET 4
4920 AYWAILLE

Banque: B E 31 1030 1279 3055
BIC: NICABEBB

RC 1210 131
T.V.A. : BE 476 448 756
NO AGREMENT : V/62009/0001/263

T.V.A. BE 0808 406 017

Aywaille, le 02 /09/2026

FACTURE 2026/213

(A RAPPELER LORS DU PAIEMENT)

LIBELLE	TOTAL €
ENTRETIEN STATION D'EPURATION LE 14/07/26.	150
AUTO-LIQUIDATION AR.DE L'AR NO 1	
TOTAL	150

“ Autoliquidation : En l'absence de contestation par écrit, dans un délai d'un mois à compter de la reception de la facture, le client est présumé reconnaître qu'il est un assujetti tenu au dépôt de déclarations périodiques. Si cette condition n'est pas remplie, le client endossera, par rapport à cette condition, la responsabilité quant au paiement de la taxe, des intérêts et des amendes dus.”